

**Réunion d'information du Forum du bilinguisme
«Touche pas à mes Welsch à Nidau»
Nidau, mardi 10 décembre 2013**

Intervention Jean-Pierre Dutoit, conseiller de ville PRR Nidau

Mesdames, Messieurs,

**Nidau aujourd'hui : Budget 2014 - dépenses CHF 54'688'827.-
Excédent de dépenses : CHF 3'282'070.-
Coûts supplémentaires pour élèves francophones scolarisés
en français à Bienne à la place de l'être en allemand à Nidau CHF 150'000.-
Ces coûts ont toujours été budgétés.**

C'est sur cette base que le Conseil communal de Nidau a justifié sa proposition de supprimer la possibilité offerte aux élèves francophones de Nidau qui en font la demande à une scolarisation en français dans les écoles de Bienne.

Lors de sa séance du 21 novembre 2013 le Conseil de ville a accepté par 15 voix contre 13 et une abstention cette suppression. Cette décision a été ressentie comme une claque donnée à la minorité francophone de Nidau.

Ainsi une convention appliquée depuis plus de 30 ans est réduite à néant. Il est évident que le Parti Radical Romand, initiateur de cette convention, ne peut pas accepter cette décision. Il a donc décidé de lancer un référendum. Il s'agit de soumettre cette question au peuple souverain de Nidau. A cet effet le PRR a reçu l'appui individuel de plusieurs conseillers de ville d'autres partis.

D'une manière générale, au sein de la commune germanophone de Nidau la communauté francophone forte de 20% dispose de conditions acceptables. Une réglementation prévoit diverses dispositions favorables surtout au niveau de la communication. Je peux même affirmer que les deux communautés germanophones et francophones vivent en bonne harmonie.

Ces acquis doivent être conservés, vécus et constamment entretenus.

Au sujet des écoles une petite rétrospective s'impose

Le débat a été ouvert durant le printemps 2012 lorsque la ville de Bienne a placé deux enfants dans un collège (Les Prés Walker) situé à plus de 3 kilomètres de leur domicile sans offrir le transport, ce que la législation cantonale impose dans ce cas. Les parents ayant fait recours, la Direction de la formation du Canton de Berne a désavoué la ville de Bienne et ordonné leur placement au collège des Peupliers, plus proche de leur domicile et ne nécessitant pas l'organisation d'un transport.

Jusqu'à ce cas, les enfants nidowiens avaient toujours été placés dans les collèges biennois à proximité de Nidau et la question du transport ne s'était pas posée. De plus, la ville de Nidau a toujours signalé aux parents des enfants scolarisés à Bienne que le problème du transport était de leur ressort. Cette pratique découle d'une décision du Conseil de ville de Nidau de 2007.

Cette décision a provoqué la résiliation par la ville de Bienne de la convention avec la ville de Nidau pour l'année scolaire 2013/2014.

Encore en l'absence de la décision définitive de la Direction de la formation du Canton de Berne à ce moment, le Conseil communal de Nidau a proposé au Conseil de ville lors de la séance du 21 mars 2013 une solution provisoire prévoyant la prise en charge des frais de transport par la ville de Nidau. Cette proposition a été acceptée par 15 voix contre 13 et 2 abstentions et a ainsi permis la poursuite de la convention.

Lors de cette séance, le Conseil de ville a par ailleurs chargé le Conseil communal de présenter pour le 21 novembre 2013 une proposition à long terme pour la scolarisation des enfants francophones de Nidau à Bienne. La proposition présentée par Conseil communal lors de la séance du 21 novembre 2013 a surpris et déconcerté en particulier le Parti Radical Romand par sa solution abrupte :

Suppression de l'article 4 du Règlement des écoles de Nidau qui prévoit la possibilité de scolarisation des élèves francophones de Nidau dans les écoles françaises de Bienne à partir de l'année scolaire 2014/2015.

Cette proposition a été acceptée par le Conseil de ville par 15 voix contre 13 et une abstention.

A ce jour donc la possibilité pour les élèves francophones de Nidau d'être scolarisés en français n'existera plus à l'avenir.

Cette décision étant soumise au référendum facultatif, le PRR a donc décidé de lancer le référendum en vue de soumettre cette décision aux citoyennes et citoyens de Nidau.

Les 200 signatures nécessaires à l'aboutissement de cette démarche sont en bonne voie d'être rassemblées. Les feuilles pour la récolte des signatures sont actuellement en circulation. Après une semaine de campagne la moitié des signatures est d'ores et déjà atteinte. De plus le papillon pour la récolte des signatures sera distribué «tous ménages» à Nidau demain.

Si le référendum aboutit, l'objet devrait être soumis au peuple dans le courant du printemps 2014.

Nous osons espérer que d'ici là, des tractations fructueuses pourront se poursuivre entre la ville de Nidau et la ville de Bienne pour permettre de proposer malgré tout une prestation acceptable aux parents des enfants concernés.

Nous sommes persuadés que les citoyennes et les citoyens de Nidau auront à cœur de corriger l'erreur de pénaliser la formation des enfants par une mesure d'économie de faible portée par rapport avec les problèmes financiers de la commune.

N'économisons pas au mauvais endroit.

Merci pour votre attention.

Nidau, 10.12.2013/JPD